

REPONSABILITE EMPLOYEUR ET CONTRAT DE TRAVAIL

En tant qu'employeur associatif, il est indispensable de comprendre les responsabilités de l'employeur et d'appréhender les éléments essentiels du contrat de travail, pour sécuriser ses pratiques.

Public cible :

Acteurs associatifs essonniens (hors adhérent)

Format :

3 heures de 9h à 12h en distanciel

Prérequis :

Aucun

Objectif de la thématique :

- Comprendre les obligations et responsabilités de l'employeur dans une association
- Maîtriser les fondamentaux du contrat de travail
- Identifier les bonnes pratiques pour sécuriser la relation employeur-salarié

Contenu de la formation

1. Cadre juridique

- Les bases du droit du travail appliquées aux associations
- Distinction entre bénévolat et contrat de travail
- Les types de contrats possibles dans une association (CDI, CDD, contrat aidé, etc...)
- Les conventions collectives (sport, culture etc...)

2. Responsabilités de l'employeur

- Principales obligations légales (déclaration, sécurité, rémunération, égalité femme/homme, affichages...),
- La responsabilité civile et pénale de l'employeur
- La gestion des risques en milieu associatif (harcèlement, accidents du travail, prévention des risques : sexistes/sexuels, psychosociaux ...)

➤ Exemples concrets

3. Le contrat de travail

- Contenu obligatoire d'un contrat de travail
- Clauses spécifiques (période d'essai, durée, rémunération, horaires...)
- La procédure d'embauche et formalités administratives
- Modifications et rupture du contrat (licenciement, démission, rupture conventionnelle)

4. Conclusion/échanges

- Synthèse et points clés

5. Ressources

- Outils et ressources pratiques (modèles de contrats...)